

L'adhésion à l'association sera demandée pour toute inscription et devra être réglée le jour du paiement.

Nouveau

Inscriptions aux accueils de loisirs

Les inscriptions aux accueils de loisirs se feront exclusivement en ligne via le site www.Recreo.fr



Comment faire ?

Connectez-vous sur www.Recreo.fr ou flasher ce qr-code



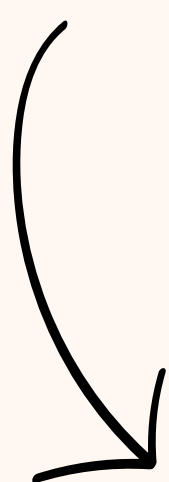
Etape 1

Je crée mon compte famille

Etape 2

J'effectue ma pré-inscription en ligne

Si validation



vous recevrez une notification confirmant votre pré-inscription et votre statut sur votre compte famille sera alors **"en vérification"**.

Attention : Ceci confirme uniquement la réception de votre demande et ne garantit pas encore la place de votre enfant. La confirmation de votre inscription ou votre placement sur liste d'attente sera confirmée ultérieurement..

13 mars
au
22 mars



Etape 3

Confirmation de l'inscription

vous recevrez une notification confirmant l'inscription de votre enfant

Etape 4

Paielement

Si l'inscription est acceptée, le statut passera à **"confirmé"** sur **Récreo** et vous pourrez alors venir effectuer le règlement à la Maison de quartier

Si le règlement n'est pas effectué l'inscription sera annulée

Jusqu'au
27 mars

